



Nombre de membres du Bureau :
- en exercice : 20
- présents titulaires : 14
- suffrages exprimés : 14
- pour : 14

DÉLIBÉRATION n° B2017/151

L'an deux mille dix-sept et le 22 août à 19 heures, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social, sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur M SICARD a été désigné secrétaire de séance.

Présents : B. PLANO, F. DABEZIES, JP COMPAGNET, M. SICARD, A. DUCASSE, C. CORREGE, R. LACÔME, M. MARTIN, L. LAGES, E. DUCUING, JC CLARENS, J. DEVAUD, S. SIMOIS, J. ABADIE

Absents excusés : N. SALCUNI, F. ROYO, B. FOURCADE, JP. CABOS, H. FORGUES, A. PIASER

Objet : Travaux réserves incendie - programme 2017

Par délibération 2017/31, le conseil de communauté avait validé le programme de travaux de réserve d'incendie sur le secteur Baronnie sur la base des engagements pris sur l'ex communauté de communes des Baronnie.

Une demande de financement FAR/DETR avait été sollicitée puis obtenue dans le courant de l'année. Un ordre de service doit être émis avant le mois d'octobre pour respecter les conditions de la DETR.

Monsieur le Président propose d'engager la phase opérationnelle de cette opération en engageant les travaux auprès des entreprises qui avaient été retenues par l'ex CCB.

Il sollicite l'autorisation de signer les devis correspondants, auprès :

- De l'entreprise POMES DARRE pour la réserve incendie de Mauvezin pour un montant hors taxes de 22 690 €,
- De l'entreprise Patrick Serres pour la réserve incendie de Bonnemazon pour un montant hors taxes de 16 607 € HT.
- De conclure les conventions de mandat avec les communes correspondantes.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des suffrages exprimés, le Bureau décide :

- D'autoriser Monsieur le Président à signer les devis, auprès :
 - o De l'entreprise POMES DARRE pour la réserve incendie de Mauvezin pour un montant hors taxes de 22 690 €,
 - o De l'entreprise Patrick Serres pour la réserve incendie de Bonnemazon pour un montant hors taxes de 16 607 € HT.
- De conclure les conventions de mandat avec les communes correspondantes,
- De mandater Monsieur le Président pour signer toutes pièces utiles et effectuer toutes démarches correspondantes.

Pour copie conforme,
Le Président

Affichée le 06 SEP. 2017

